

Direction générale adjointe
DGA Territoires

Angers, le 18/03/2024

Direction
Ingénierie territoriale et environnement

Service
Domaine public fluvial

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

BASSIN DE LA MAINE

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIERE : LA SARTHE

Référence : Avis_CD49_24_16_Sarthe

En référence à l'avis CD49_23_63_Sarthe

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant la nécessité de prolonger la fermeture de l'écluse de Châteauneuf-sur-Sarthe, sur la Sarthe, pour la réparation des portes ;

En raison des travaux de réfection des portes de l'écluse, les usagers du Bassin de la Maine sont informés de la prolongation de la fermeture de l'écluse de Châteauneuf-sur-Sarthe jusqu'au 28 mars 2024.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du service Domaine public fluvial,


Matthieu Rivière